Communiqué de presse

28 avril 2025

Débat sur la PPE à l'Assemblée : le député Didier LE GAC demande d'accélérer le développement des EMR

À l'occasion du débat sur la stratégie énergétique de la France qui s'est tenu ce lundi 28 avril à l'Assemblée nationale, le député Didier LE GAC regrette que le Premier ministre ait si peu évoqué la place des énergies marines renouvelables (EMR) dans son intervention.

En effet, alors que les décrets de la troisième Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) n'ont toujours pas été signés, la France doit impérativement sortir de sa dépendance aux énergies fossiles, comme à celle de pays tiers. C'est à la fois une question d'écologie et de souveraineté nationale.

Or, le Premier ministre a déclaré que, pour les EMR, il convenait « d'avancer avec mesure ».

Pourtant, le cap fixé dans le projet de PPE est clair : en 2030 – autrement dit, demain - un tiers de l'énergie que nous consommons devra être produit par les énergies renouvelables, et en 2050, la moitié.

Pourtant, dans ce même document, les objectifs concernant les EMR sont tout aussi clairs puisqu'ils sont fixés à 45 GW à horizon 2050, que ce soit avec l'éolien marin posé ou flottant ou avec l'hydrolien qui figure pour la 1ère fois dans une PPE.

C'est ce que Didier LE GAC a tenu à rappeler à la tribune de l'Assemblée ce lundi. Il a rappelé que pour atteindre cet objectif des 45 GW, il était nécessaire d'accélérer et de simplifier les procédures d'appel d'offres tout en maintenant le dialogue avec les marins-pêcheurs.

Enfin, le député a également demandé au Ministre de l'énergie de travailler sur une refonte de la fiscalité de la taxe éolienne, mieux répartie en faveur des régions qui portent les principaux investissements des EMR.

En Bretagne, sous l'impulsion de la Région, tous les ingrédients sont réunis pour développer une filière EMR associant l'ensemble des acteurs publics et privés, avec d'importants gisements d'emplois à la clé.

Le député Didier LE GAC appelle donc le gouvernement à être plus ambitieux en la matière.

Lien vidéo de l'intervention du député :
https://youtu.be/HkqIKaWeQas

Contact Didier Le Gac : 06.73.39.59.17 - didier.legac@assemblee-nationale.fr
Permanence parlementaire : 02.98.33.02.20 - 11 rue de Kerzouar - BP 30089 - 29290 Saint-Renan